

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	34

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Comité syndical
du PETR FORÊT D'ORLEANS-LOIRE-SOLOGNE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 septembre à dix-huit heures

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat sous la présidence de Monsieur Philippe VACHER.

Date de la convocation
08 septembre 2023

Etaient présent(e)s : Mesdames, Messieurs,
Communauté de Communes de la Forêt : DAUVILLIER Pascal ; VAPPEREAU Julia ; POUSSE Corinne ; SIMON Jérémy ; DESLANDES Roger ;

Communauté de Communes des Loges : DUBOIS Robert, PASSIGNY Christian ; DALAIGRE Catherine ; GAUDUCHEAU Patrick ; MURA Frédéric ; MARGUERITTE Alain ; BEGON Claudine ; GALLIOT Olivier ; LE METAYER Pascal ; DERY Christian ; TAFFOUREAU Odile ; VACHER Philippe ; LELIEVRE Dominique ; GODIN Fabienne ; BOURILLON Christophe

Communauté de Communes du Val de Sully : AUGER Michel ; BOUDIER Gérard ; GRESSETTE Danielle ; DEBRUS Marie-Hélène ; VOISE Yannick ; PELLETIER Blandine ; CORNET Sandrine ; DOMENECH Philippe ; BURGEVIN Gilles ; BERGEVIN Jean-Claude ; HAUER Éric ;

Délibération n°2023 - 13
Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Communauté de Communes des Portes de Sologne : GAUDÉ Michel ; CHARRON Stéphanie ; SALVAN Joachim ; BOUQUIN Jean-Jacques ;

Ainsi que : Mesdames, Messieurs, Odile AUCLAIR directrice-agent de développement ; Mathilde KERRIEN chargée de mission transition ; Jérémy CROZAT chargé de mission CRTE ; Nathalie GEORGES secrétaire comptable ; Vanessa PLACIER coordinatrice santé ;

Pouvoir accordé : par Gilbert METHIVIER à Michel AUGER

Excusés : Mesdames, Messieurs, ROUX Sylvie ; JOLY Hervé ; TOUSSAINT Christian ; QUETARD Dominique ; DUPUIS David ; PERY Célie ; DUBOURG Hervé ; TESSIER-LEBRUN Carole ; CROISSET Sophie ; de COURCY Christian ; PREVOST Sylvie ; SEMONSUT Pascal ; COLMET DAAGE Sylvain ; de BEAUREGARD Arnaud ; LUTTON Luc ; METHIVIER Gilbert ; DURAND Caroline ; BRAGUE Nicole ; COUSTHAM Thierry ; HAUTIN Johanny ; FOURNIER Hubert ; HAMARD Marie-Madeleine ; PLANCHET Hugo ; ASSELIN Jean-Claude ; BERRUE Didier ; LEVEILLÉ Jeannette ; BAFUNNO Hélène ; BERTHON Claude ; RICHARD Sarah ; LEGRAND Éric ; de PELICHY Constance ; BOILEAU Nicole ; BONNET Christophe ; GABORIT Anne ; de RUYER Béatrice ; de DREUZY Philippe ; Iwan LE MERDY chargé de mission économique ; Aurore MANIEZ chargée de mission LEADER ; Angéline TESSIER chargée de mission SCoT/COT ; Anne BESNIER conseillère régionale ; Sylvie DUBOIS conseillère régionale ; Bruno CROIBIER comptable public ; CHAUSSARD Didier ;

Monsieur Alain MARGUERITTE est secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 27 septembre 2023
Et publication notification
Le 27 septembre 2023

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan climat-air-énergie territorial ;

Vu la délibération n°2019-33 du 28 novembre 2019 prise par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne portant engagement dans le PCAET ;

Vu la délibération n°2022-30 du 6 octobre 2022 prise par le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne portant arrêt du projet de PCAET ;

Vu l'avis de la Préfète de la Région Centre-Val de Loire en date du 27 janvier 2023 ;
Vu les observations formulées par le public ;

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	34

Rappel des étapes d'élaboration du PCAET

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial pour le compte de ses communautés de communes membres en novembre 2019.

La réalisation de ce PCAET a été confiée au bureau d'études BL évolution, associé au cabinet Etik-Pressé pour la concertation.

Date de la convocation
08 septembre 2023

Une mise à jour du diagnostic et de la stratégie a été opérée par le bureau d'études en juin 2022 suite à l'intégration de la communauté de communes des Portes de Sologne au PETR et à la démarche PCAET.

Le projet de PCAET a été arrêté en comité syndical du 6 octobre 2022 autour de sept axes d'actions :

- Bâtiment et habitat
- Mobilité
- Agriculture, consommation et biodiversité
- Economie locale, tourisme et déchets
- Energies renouvelables et décarbonées
- Culture commune et mobilisation des acteurs
- Collectivités exemplaires

Délibération n°2023 - 13
Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le projet arrêté a ensuite été transmis aux autorités compétences pour avis puis a été soumis à une consultation du public du 1er mai au 1er juin 2023, conformément à l'article L.123-19 du Code de l'environnement.

Avis reçus et modifications apportées au projet de PCAET

Conformément à l'article R.229-54 du Code de l'environnement, le projet de PCAET a été transmis à la Préfète de la Région Centre-Val de Loire ainsi qu'au Président de la Région Centre-Val de Loire qui disposaient de deux mois pour émettre un avis sur le document.

De plus, conformément à l'article R.112-17 du Code de l'environnement, le PCAET, soumis à l'évaluation environnementale, a été transmis à la mission régionale d'autorité environnementale qui disposait de trois mois pour rendre un avis.

L'autorité environnementale et le Président du Conseil régional n'ont pas émis d'avis sur le projet.

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire a émis un avis en date du 27 janvier 2023.

Dans le cadre de la consultation du public par voie électronique, organisée du 1er mai au 1er juin 2023, 5 avis ont été émis.

La prise en compte des remarques des services de l'Etat et du public et les modifications qui en découlent sont détaillées dans deux documents de synthèse annexés à cette délibération et consultables sur le site internet du PETR : <https://foretorleans-loire-sologne.fr/>

Au regard de ces éléments, **il est proposé d'apporter les modifications au projet de PCAET telles qu'elles apparaissent dans les documents annexés à la délibération et d'approuver le PCAET.**

Le PCAET approuvé par le comité syndical sera déposé sur la plateforme informatique de l'ADEME et mis à disposition du public à l'adresse suivante : <https://www.territoires-climat.ademe.fr/>

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 27 septembre 2023
Et publication notification
Le 27 septembre 2023

Le comité de pilotage PCAET sera chargé du suivi régulier des actions et de l'avancée du PCAET. Mis en œuvre pour 6 ans (2023-2028), le plan sera soumis à une évaluation à mi-parcours avec les acteurs associés à son élaboration.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
64	33	34

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- d'adopter les documents recueillant les modalités de prise en compte des avis reçus annexés à la présente délibération.
- d'approuver le plan climat-air-énergie territorial du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
- de poursuivre l'animation territoriale autour du PCAET afin de créer une dynamique partagée autour des questions climat-air-énergie
- d'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

Date de la convocation
08 septembre 2023

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité.

Au siège du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Place du Grand Cloître 45150 JARGEAU

Certifié conforme au registre des délibérations

La secrétaire de séance

Alain MARGUERITTE

Le Président

Philippe VACHER



Délibération n°2023 - 13
Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
Le 27 septembre 2023
Et publication notification
Le 27 septembre 2023